

PIECES à fournir obligatoirement en vue de la constitution de votre dossier :

- La présente notice individuelle de renseignements complétée, datée et signée,
- L'attestation de droits à l'assurance maladie délivrée par votre centre de sécurité sociale comportant votre numéro INSEE
- Un R.I.B*. récent avec mention obligatoirement de vos nom ET prénom, à l'entête de votre établissement bancaire.
- Pour les agents nés à l'étranger, un extrait d'acte de naissance
- Le « **DOCUMENT** » adapté à votre « **SITUATION PROFESSIONNELLE** » mentionnée ci-dessous (exigé par le Ministère des Finances, la Cour des Comptes et l'URSSAF pour un contrôle strict du régime des cotisations sociales) :

« SITUATION PROFESSIONNELLE »	« DOCUMENT »
Agent titulaire ou stagiaire de la fonction publique : <i>Etat, collectivités territoriales (commune, département ou région) ou certains établissements publics hospitaliers.</i>	Arrêté de nomination ou d'affectation ou dernier bulletin de salaire
Agent non titulaire de la fonction publique ou salarié du secteur privé	Dernier bulletin de salaire (notamment pour la détermination du dépassement du plafond mensuel de la sécurité sociale)
Non salarié (artisan, profession libérale...)	Extrait RNE de l'entreprise
Etudiant	Copie de la carte d'étudiant
Demandeur d'emploi	Copie de la carte d'inscription à Pôle Emploi
Retraité	Avis de pension ou de retraite

NB : En cas de changement de nom lié à une évolution de l'état civil (mariage, divorce...), vous devrez fournir la photocopie du document authentifiant ce changement (livret de famille, acte de mariage, jugement de divorce, jugement de changement de nom), ainsi qu'un RIB et un bulletin de salaire actualisés.

*Si une adresse est indiquée sur le RIB, elle doit être rigoureusement être identique à celle indiquée sur la présente fiche. L'utilisation d'un Relevé d'Identité Bancaire faisant apparaître une adresse professionnelle est interdite par la Direction Régionale des Finances Publiques de Basse – Normandie.

ACCÈS À VOTRE (VOS) BULLETIN(S) DE SALAIRE : ENSAP

Vos bulletins de paye sont désormais mis à disposition dans un espace numérique : « Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public » (ENSAP).

Pour créer votre espace personnel, rendez-vous sur <https://ensap.gouv.fr>

Pour cette 1^{ère} connexion, vous devrez saisir :

- votre numéro de sécurité sociale
- vos nom et date de naissance
- compléter les chiffres manquants de vos coordonnées bancaires du compte sur lequel ont été versées les vacations ou indemnités accessoires. Cette information est demandée uniquement lors de l'activation de votre compte ENSAP
- votre adresse mail (professionnelle ou personnelle, au choix), nous vous recommandons également d'indiquer si possible une seconde adresse mail.

Un message vous sera adressé sur la boîte de messagerie que vous aurez déclarée pour finaliser la création de votre compte sous 24h. Vous recevrez par la suite régulièrement des notifications pour vous prévenir que votre bulletin de salaire du mois est disponible.

Cet espace personnel est accessible à partir de tous les supports actuels : ordinateur, mobile, tablette, quel que soit le système d'exploitation que vous utilisez.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la coordination paye – DAF2 : daf2paye-caen@ac-normandie.fr